

## DECLARATION GENERALE DE L'UNIVERSITE EN REGARD DE SES RETRAITES

### Avant-propos

L'Université du Québec à Chicoutimi bénéficie de la présence de membres retraités de son personnel et elle désire maintenir avec eux des liens féconds.

Elle reconnaît la participation de ses retraités aux défis toujours croissants de la communauté, en mettant à profit l'expérience et l'expertise qu'ils ont développées durant leur carrière. Ces derniers communiquent ainsi leur volonté de demeurer partenaires à part entière et complices de l'aventure universitaire.

L'Université a pu développer avec ses retraités diverses formes de collaboration qui s'avèrent toujours de précieux apports à la vie universitaire. Consciente, tout comme ses retraités, de l'importance de faire perdurer ces relations et de les enrichir, l'Université se réjouit de la présence active de l'Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi (ARUQAC).

Désirant accentuer et faire fructifier le plus possible des liens avec ses retraités, l'Université affirme de nouveau sa volonté de favoriser et de soutenir, de diverses manières, la participation volontaire de ceux-ci à sa mission universitaire.

### Déclaration générale de l'Université

L'Université reconnaît que les membres retraités de son personnel constituent une réserve de ressources humaines riche en compétences variées et susceptibles de jouer un rôle important pour son développement.

**Ainsi, l'Université désire :**

- 1. Reconnaître ses retraités comme membres à part entière de la communauté universitaire. Elle considère que :**
  - les retraités demeurent des ambassadeurs de l'Université et désirent agir en ce sens, ils doivent le faire en conformité avec les politiques institutionnelles en vigueur et à l'éthique professionnelle, et ainsi rester au fait des développements de l'établissement;
  - l'Université demeure un lien naturel d'accueil.

**2. Permettre aux retraités de participer activement aux défis institutionnels de formation, de recherche et de service à la collectivité :**

- faire appel à leurs services de ses retraités pour diverses tâches liées à sa mission et favorise, dans la mesure du possible, leur implication.

**3. Maintenir des rapports professionnels de qualité avec ses retraités en fonction et dans la mesure de ses moyens :**

- assurer l'accès à ses services, notamment, mais non limitativement à : la reprographie, les technologies de l'information, la bibliothèque, le pavillon sportif, et ce, selon les politiques et procédures en vigueur;
- fournir une carte d'identité institutionnelle leur donnant accès aux services;
- donner accès à des régimes collectifs dans le cadre d'ententes à l'échelle du réseau de l'Université du Québec;
- mettre à la disposition de l'Association des retraités un local permanent et approprié ainsi qu'un accès ponctuel à ses locaux afin qu'ils puissent y tenir leurs rencontres et exercer leurs activités;
- favoriser l'accès aux cours offerts à l'UQAC aux retraités et à leurs conjoints.

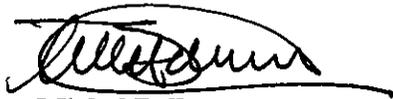
**4. Promouvoir avec ses retraités une communication ouverte sur les activités institutionnelles et sur les possibilités d'y collaborer :**

- maintenir une communication régulière en les tenant informés de ses projets, de ses choix et de son évolution. Les inviter aux activités académiques et sociales organisées au profit de l'ensemble de la communauté universitaire;
- favoriser un rapport privilégié entre l'ARUQAC et les retraités et faciliter la transmission de l'information concernant son existence et sa mission auprès des membres du personnel qui planifient leur retraite, et ce, tout en respectant la protection des renseignements nominatifs;
- confier au vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration la responsabilité de voir à l'application de la présente « *Déclaration générale de l'Université en regard de ses retraités* ».

La présente déclaration ainsi que l'information relative à l'ensemble des services offerts aux retraités sont accessibles sur le site Web de l'Université et mises à jour périodiquement.

EN FOI DE QUOI les PARTIES ont signé en deux exemplaires en ce 21<sup>ième</sup> jour de novembre 2011.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À  
CHICOUTIMI**



**Michel Belley  
Recteur**

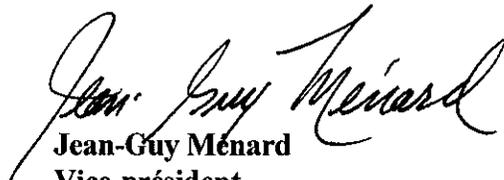
**ASSOCIATION DES  
RETRAITÉS DE L'UQAC**



**Ghislain Laflamme  
Président**



**André Dorion  
Vice-recteur aux ressources humaines  
et à l'administration**



**Jean-Guy Ménard  
Vice-président**